



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

ARRÊTÉ N° CC-AR-2024-006
Portant fermeture exceptionnelle de la bibliothèque
intercommunale à Pont l'Evêque

La Directrice Générale des Services de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-005 du 17 juillet 2020 portant délégation de signature à Madame Christine FRANCOIS, Directrice Générale des Services,

Considérant les périodes sans accueils scolaires ainsi que les périodes d'accueil réduit,
Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de prescrire toutes les mesures propres à l'organisation des services intercommunaux et notamment la bibliothèque intercommunale à Pont l'Evêque,

ARRETE

Article 1^{er}

La bibliothèque intercommunale à Pont l'Evêque sera fermé

- Les 10 et 11 mai 2024
- Les 16 et 17 aout 2024
- Le 2 novembre 2024

Article 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté est chargée de l'application du présent arrêté

Fait à Pont l'Evêque, le 08 avril 2024

Certifié exécutoire après publication
dématérialisée mise en ligne le 08/04/2024

La Directrice Générale des Services
par délégation
Mme Christine FRANCOIS



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. L'arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque - dans les mêmes conditions de délai.